



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Journée mondiale
de la liberté de
la presse

JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE 2015

NOTE CONCEPTUELLE

Laissez le journalisme prospérer !

Vers une meilleure couverture de l'information, l'égalité des genres et la sécurité des médias à l'ère du numérique

Journée mondiale de la liberté de la presse 2015

Organisée conjointement par l'UNESCO et le Gouvernement de la Lettonie

Lieu : Riga (Lettonie)

Dates : 2-4 mai 2015

Présentation générale

« La libre circulation des idées, par le mot et par l'image » : voilà 70 ans que les fondateurs de l'UNESCO ont conçu cette élégante formulation pour décrire le mandat de l'Organisation dans son Acte constitutif. Ils ont attaché une grande importance au besoin d'information et de communication dans et entre les nations.

L'UNESCO a été créée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, à une époque où l'on a pris conscience qu'en contrôlant les médias, il était possible d'endoctriner des populations et de les conduire à la guerre. La journée mondiale de la liberté de la presse 2015 coïncide avec le 70^e anniversaire de l'UNESCO. Elle est ainsi l'occasion pour l'Organisation et l'ensemble de ses partenaires de réaffirmer sa vision unique de la liberté d'expression, essentielle pour la paix, et son importance pour le journalisme à l'heure actuelle.

Cette année verra aussi l'adoption par les Nations Unies des Objectifs de développement durable, moment propice pour soulever la question du rapport des médias avec les objectifs de développement durable pour l'après 2015 (ODD) et de leur contribution potentielle à l'objectif 16 qui est de « promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives dans le cadre du développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux ». Fait révélateur, 2015 marque également le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, lequel trace les lignes à suivre pour donner plus de pouvoir aux femmes. L'un des éléments clés de ce programme d'action concerne les médias (paragraphe J).

Dans ce contexte général, la journée mondiale de la liberté de la presse 2015 examinera trois thèmes interdépendants :

- * le journalisme libre et indépendant et les reportages de qualité à l'époque du numérique. Ce sujet couvre les conséquences de la concentration des médias sur le rôle des médias, les questions d'autorégulation, les défis posés au journalisme d'investigation, les propos haineux et l'Éducation aux médias et à l'information,
- * les problèmes concernant la participation des femmes à la direction des médias et aux processus de décision, de même que la présentation des femmes dans les médias,
- * la sécurité des journalistes, notamment dans les points chauds, et la protection des sources des journalistes contre toute divulgation numérique.

Meilleure couverture de l'information et journalisme indépendant à l'ère du numérique

Par certains côtés, l'ère du numérique nous a permis de nous rapprocher des objectifs de l'environnement médiatique libre, indépendant et pluraliste énoncés en 1991 dans la Déclaration historique de Windhoek qui est aussi à l'origine de la journée mondiale de la liberté de la presse. Mais, par d'autres, la facilité de publication individuelle s'est accompagnée de l'émergence de publics plus fragmentés, d'une couverture de l'information plus partisane et de normes hétérogènes en matière d'exactitude et de vérification entre tous les acteurs qui font actuellement œuvre de journalisme. Face à la prolifération des informations en ligne, la réponse est, dans bien des cas, de renforcer le blocage, le filtrage et les obligations de licence ou d'enregistrement pour ceux qui souhaitent diffuser des contenus.

S'ajoute aujourd'hui à cela le spectre de la censure privée et de la privatisation de la censure par des sociétés qui servent d'intermédiaires d'Internet. Même si les entreprises sont tenues de respecter les droits de l'homme, les intermédiaires d'Internet ne défendent pas toujours la liberté d'expression en ligne selon les pays, les circonstances, les environnements technologiques et les modèles économiques dans lesquels ils opèrent.

L'influence croissante de la commercialisation et de la concentration de la propriété des entreprises de médias, souvent sans la moindre transparence, a également une incidence sur l'indépendance et la qualité du journalisme sur toutes les plates-formes. Des études montrent que les gouvernements et les responsables politiques continuent à avoir une trop grande influence sur celui qui détient, dirige et régule les médias et que les pratiques monopolistiques, la corruption ou l'absence de transparence des méthodes règnent encore sur de nombreux marchés des médias. Par conséquent, le public n'a accès qu'au même nombre limité d'idées, d'opinions et de faits qui sont remis en forme et recyclés. Dans ce contexte, l'autorégulation peut être un moyen de défendre l'intégrité du journalisme, mais de manière inégale. Qui plus est, elle se juxtapose aujourd'hui à des systèmes régis par des intermédiaires d'Internet qui ne sont pas issus d'une culture de la liberté d'expression, et il est difficile de savoir quel est le secteur qui possède le modèle d'autorégulation optimal.

Tous ces aspects qui s'additionnent affectent le journalisme indépendant et sa qualité. Certes, il n'existe pas d'ensemble de critères universellement applicable à un journalisme de qualité. On peut néanmoins le mesurer à l'aune du respect des normes professionnelles et de l'intégrité, y compris de l'indépendance du journalisme au service de l'intérêt public. Le nombre de récompenses, la part d'audience, les ressources disponibles dans les salles de rédaction, les réactions et la participation du public et les auto-évaluations peuvent, par exemple, être des indicateurs de qualité. Quoi qu'il en soit, il est clair que le journalisme d'investigation, en particulier, dépend de la qualité de la couverture de l'information sur des questions d'intérêt général en termes d'exactitude, de vérification, d'exhaustivité et d'analyse critique. C'est un travail qui exige souvent des recherches longues et difficiles pour parvenir à mettre en lumière les informations essentielles. La base commerciale de ce journalisme de qualité devient de plus en plus précaire.

Améliorer la couverture de l'information est particulièrement complexe dans le cas de reportages sur la haine et des discours haineux. La difficulté est d'autant plus grande s'agissant de commentaires générés par les utilisateurs où la haine s'exprime directement sur les plates-formes de médias, souvent en court-circuitant le processus éditorial. Les agressions numériques tendent à cibler les femmes, et les mesures générales de protection sont délicates à trouver et à mettre en œuvre. Le risque, en supprimant ce type de propos, est d'inciter ceux qui les défendent à s'en faire l'écho sur d'autres supports en ligne où ces individus ou ces groupes peuvent exprimer leurs points de vue sans obstacle. Dans le même temps, en laissant ces contenus en ligne pour jouer le rôle de sphère publique, le danger est non seulement d'éloigner d'autres fractions de l'audience, mais aussi de contrevenir à la législation sur la propagande haineuse. Il ressort de tout cela que des politiques des médias sont nécessaires pour préserver la qualité et le professionnalisme face aux propos haineux.

Il devient de plus en plus évident qu'un journalisme indépendant et de qualité doit aller de pair avec l'autonomie des utilisateurs de communications numériques. Ces derniers doivent connaître leurs droits en ligne et être capables d'une réflexion éthique vis-à-vis de leurs engagements numériques. Savoir reconnaître une rumeur en ligne, savoir trouver et identifier un contenu vérifié sont également des compétences indispensables dans un monde numérique. Savoir d'une part se protéger contre les virus, d'autre part lutter contre les propos haineux en ligne, le cyberharcèlement et la diffamation numérique comptent également parmi les aptitudes importantes. À cet égard, l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) est d'une importance cruciale pour améliorer l'esprit critique des utilisateurs et favoriser un environnement propice à une couverture de l'information guidée par la qualité. Les systèmes scolaires sont cependant lents à intégrer l'EMI dans leurs programmes d'études.

Tous les points évoqués ci-dessus ont une incidence significative sur le rôle potentiel des médias dans le développement durable. Pour contribuer à l'édification de sociétés pacifiques, responsables et inclusives, il est essentiel de se pencher sur les questions de la liberté d'expression en ligne, du pluralisme des médias, de l'autorégulation, du modèle économique du journalisme de qualité, du journalisme d'investigation, des propos haineux en ligne et de l'EMI.

Questions

- Quels sont les nouveaux moyens dont on dispose pour garantir le respect de normes éditoriales à l'ère du numérique ?
- Comment faire pour vérifier l'exactitude de l'information en matière de journalisme ?
- Comment assurer un journalisme de qualité parmi les producteurs de médias sociaux d'information ?
- Quelle est l'utilité des « rapports de transparence » publiés par des intermédiaires d'Internet ?
- Existe-t-il des lois internationales et nationales et des politiques des médias adaptées concernant le pouvoir des intermédiaires de promouvoir la liberté de la presse et d'éviter le blocage de contenus légitimes produits par des médias d'information ?
- Quelles sont les conséquences de la commercialisation et de la concentration des médias sur l'indépendance éditoriale des rédacteurs en chef et des journalistes ?
- Quel est le modèle économique capable de promouvoir un journalisme de qualité et, en particulier, comment renforcer le journalisme d'investigation ?
- Les systèmes d'autorégulation des médias et de l'Internet peuvent-ils s'instruire mutuellement, et comment rehausser les normes visant à protéger et promouvoir le journalisme en ligne, tout en permettant aux personnes concernées par des violations manifestes de leurs droits d'obtenir une juste réparation ?
- Quelles sont les bonnes pratiques applicables pour couvrir des informations relatives à des discours haineux et pour répondre à des contenus haineux d'utilisateurs ou à des propos haineux fondés sur le genre ?
- L'Éducation aux médias et à l'information peut-elle indirectement aider à renforcer un journalisme indépendant et de qualité ?
- Que faut-il faire pour intégrer le programme composite d'Éducation aux médias et à l'information dans le système éducatif ?

Genre et médias (en particulier, le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing)

L'égalité des genres se traduit dans une société par le fait que les femmes et les hommes jouissent des mêmes possibilités, résultats, droits et obligations dans tous les domaines de la vie. La [Déclaration et le Programme d'action de Beijing](#) adoptés en 1995 visent à « éliminer tous les obstacles qui empêchent les femmes de jouer un rôle actif dans tous les domaines de la vie publique et privée en participant pleinement, et sur un pied d'égalité, à la prise de décisions dans les domaines économique, social, culturel et politique ». Deux des objectifs explicites de la Déclaration de Beijing, énoncés dans l'Objectif J, sont de « permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication » et de « promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias ».

Malgré quelques résultats, les progrès sont lents dans l'ensemble, et la discrimination fondée sur le genre continue d'être très répandue. Bien des obstacles subsistent encore aujourd'hui dans l'industrie des médias, comme les inégalités d'accès à l'information et la sous-représentation dont pâtissent les femmes, la couverture médiatique insuffisante des questions relatives à l'égalité des

genres, la perpétuation des stéréotypes sexistes par les médias et la violence manifeste à l'égard des femmes journalistes¹. De surcroît, les femmes demeurent marginalisées et limitées par le « plafond de verre » qui les empêche d'atteindre et d'occuper des postes clés. D'après le [Rapport mondial sur le statut des femmes dans les médias](#), publié en 2011 et portant sur 59 pays, qui étudie l'emploi des femmes dans plus de 500 salles de rédaction, les femmes ne représentent qu'un tiers du total des effectifs². En outre, le plafond de verre s'observe aux postes de direction et de gouvernance dont les trois-quarts sont occupés par les hommes (72,7 % et 74,1 %, respectivement). Cette absence de mobilité professionnelle varie d'une région à l'autre, mais, d'une façon générale, les femmes restent sous-représentées dans les postes de direction des médias et n'ont donc que des possibilités limitées de faire entendre leur voix et d'exercer une influence sur les décisions.

De la même manière, cette sous-représentation des femmes va de pair avec la présentation faussée que les médias donnent des images et des rôles des femmes et des hommes. Les questions relatives à l'égalité des genres sont rarement évoquées, ce qui conduit les médias à propager les préjugés sexistes et à perpétuer, voire exacerber, les stéréotypes sexistes.

La sécurité des femmes journalistes est aussi un problème persistant : selon une étude menée en 2014 et intitulée *Violence and Harassment against Women in the News Media: A Global Picture*³, près des deux-tiers (64,8 %) des personnes volontaires interrogées ont subi des intimidations, des menaces ou des abus, et une sur cinq (21,6 %) a été victime d'attaques physiques en relation avec l'exercice de sa profession. La moitié environ (47,9 %) des personnes interrogées ont fait l'objet de harcèlement sexuel, et les attaques à caractère sexuel ont représenté 14,3 % de l'ensemble des incidents. En outre, les actes d'agression et d'intimidation ne se produisent pas uniquement lors des missions sur le terrain : ils sont aussi commis sur le lieu de travail et leurs auteurs sont, dans nombre de cas, des collègues, des supérieurs hiérarchiques et des directeurs, d'où la difficulté pour les victimes de les dénoncer.

ONU-Femmes, organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, reconnaît que les médias peuvent être de puissants relais pour « modifier ou renforcer les mœurs et les comportements sociaux et inciter les citoyens [à défendre des idées progressistes] »⁴. À ce titre, elle encourage les reportages sensibles au genre par des ateliers et des boîtes à outils spécifiques, et notamment par la création et la diffusion de manuels spécifiques⁵.

¹ Berger, G. (2014). UNESCO Foreword. Dans A. Vega Montiel (Red.), *Media and Gender : A Scholarly Agenda for the Global Alliance on Media and Gender*. Paris : UNESCO, 7.

² Byerly, C. (2011). *Global Report on the Status of Women in the News Media*. Washington, D.C. : Fondation internationale des femmes dans les médias, 23.

³ Barton, A., & Storm, H. (2014). *Violence and Harassment against Women in the News Media: A Global Picture*. Washington, D.C. & London : Fondation internationale des femmes dans les médias & Institut international pour la sécurité de la presse.

⁴ Voir l'énoncé de la mission d'ONU-Femmes concernant le genre et les médias sur le site : <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation/media>

⁵ ONU-Femmes a publié, en collaboration avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) : Llanos, B., & Nina, J. (2011). *Election Coverage from a Gender Perspective: A Media Monitoring Manual (Manuel de surveillance médiatique : la couverture des élections selon une perspective de genre)*. Stockholm : Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

L'une des priorités globales de l'UNESCO est de remédier aux disparités entre les genres dans le cadre de son [Plan d'action pour la priorité Égalité des genres : 2014-2021](#). En collaboration avec d'autres parties prenantes, l'UNESCO a franchi une étape majeure dans la promotion de médias tenant compte des sexospécificités lors du Forum mondial genre et médias organisé à Bangkok (Thaïlande) en décembre 2013, avec la création de l'Alliance mondiale genre et médias (AMGM)⁶. Ce réseau vise à accélérer le changement en faveur de l'égalité des genres dans et à travers les médias.

Questions

- Vingt ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, que peut-on dire des résultats obtenus et des défis à venir ?
- Quels sont les défis spécifiques que pose la promotion sociale des femmes dans les entreprises de médias ?
- Que peuvent faire des instances de régulation des médias, comme des autorités d'attribution de licence audiovisuelle, pour promouvoir la parité entre les sexes dans les conseils des institutions possédant une licence et pour favoriser la participation pleine et entière des femmes aux processus décisionnels ?
- Les médias de service public ont-ils un rôle particulier et les moyens d'agir concernant les questions relatives à l'égalité des genres et la promotion de l'égalité des genres ?
- Que peuvent faire les médias de service public pour assurer une présence et une représentation équilibrées des femmes et des hommes et pour éliminer les stéréotypes sexistes ?
- La sécurité des femmes journalistes est un thème encore insuffisamment étudié : Que pourrait-on faire pour développer les recherches dans ce domaine et, à terme, améliorer la sécurité des femmes journalistes ?
- Comment aborder la question des actes de harcèlement, des menaces et des propos haineux en ligne, notamment lorsqu'ils sont dirigés contre des femmes ?

Vers une meilleure sécurité numérique des journalistes et de leurs sources

La profession des journalistes les expose souvent à des risques spécifiques, à savoir des actes d'intimidation, de harcèlement et de violence. Certains d'entre eux sont victimes d'enlèvement, de torture, de séquestration et de détention arbitraire. Ces risques sont particulièrement visibles quand l'assassinat d'un journaliste est très médiatisé, comme cela a été le cas de la décapitation de James Foley et de Steven Sotloff, dans des contextes de conflit armé et dans les points chauds. Quand le danger vient d'acteurs non étatiques, par exemple des groupes terroristes et des organisations criminelles, il est encore plus difficile d'assurer la sécurité des journalistes. Les journalistes et les rédacteurs en chef qui couvrent l'information dans des environnements hostiles et dangereux font face à des défis bien spécifiques.

La sécurité revêt aussi une dimension numérique, et cela ne concerne pas seulement les journalistes grand public. Alors que davantage d'acteurs endossent le rôle de journaliste et contribuent à informer l'opinion publique, ils commencent à susciter l'intérêt d'acteurs qui veulent contrôler le flux de l'information. Selon un rapport sur la sécurité des journalistes émanant du Haut-

⁶ *Framework and Plan of Action for the Global Alliance on Media and Gender (GAMAG) (Cadre et plan d'action de l'Alliance mondiale genre et médias (AMGM) (sd)*. Consulté le 15 septembre 2014 sur le site de l'UNESCO : http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/Events/framework_and_action_plan_gamg_05_02_2014.pdf, 3.

Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en juillet 2013 : « Avec l'augmentation du nombre de journalistes en ligne, les attaques contre eux se sont multipliées : piratage de leurs comptes, surveillance de leurs activités en ligne, arrestations et détentions arbitraires et blocage de sites Web diffusant des points de vue critiques à l'égard des autorités »⁷.

Faire du journalisme à l'ère du numérique expose à diverses menaces : géolocalisation, exploits logiciels et matériels sans connaissance de la cible, attaques par hameçonnage, attaques de faux domaines, attaques par « l'homme du milieu », attaques par déni de service (DoS), défiguration de sites Internet, compromission de comptes utilisateurs, intimidations et harcèlement, campagnes de désinformation et de dénigrement ou encore confiscation des documents journalistiques. Ces actes d'agression numérique visent particulièrement les femmes qui agissent comme fournisseurs d'informations.

Le 18 décembre 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution A/RES/68/167 concernant le droit à la vie privée à l'ère du numérique⁸ qui invite à une révision des pratiques pour assurer un contrôle indépendant et la transparence de la surveillance. Le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales a indiqué dans un précédent rapport soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies que « les mesures justifiées par référence aux obligations qu'ont les États d'assurer une protection contre la menace terroriste ne devraient jamais être utilisées comme un cheval de Troie pour donner des pouvoirs plus étendus de surveillance à des fonctions gouvernementales n'ayant rien à voir avec »⁹. La Déclaration africaine des droits et libertés de l'Internet de 2014 contient 12 principes clés, parmi lesquels le droit à la sécurité sur l'Internet et à la protection contre le harcèlement, le harcèlement criminel, la traite des personnes, l'usurpation d'identité et l'utilisation abusive de ses données et de son identité numérique.

L'UNESCO et le Conseil des droits de l'homme ont adopté des résolutions qui font spécialement mention de l'importance de protéger les sources des journalistes dans ce contexte. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, pour sa part, souligne dans la déclaration qu'il a adoptée le 30 avril 2014 que « Menés sans les garanties nécessaires, la surveillance des journalistes ou des autres acteurs des médias et le suivi de leurs activités sur Internet peuvent menacer l'exercice légitime du droit à la liberté d'expression, voire la sécurité des personnes concernées. Ils peuvent également amoindrir la protection des sources journalistiques »¹⁰.

Il convient de noter que la surveillance relève souvent de multiples lois secrètes et ambiguës qui peuvent semer la confusion chez les journalistes et leurs sources quant au degré de contrôle dont ils peuvent faire l'objet¹¹. Ce manque d'information complique les efforts des journalistes et de leurs sources pour se protéger d'une surveillance abusive. L'absence de confidentialité des communications entre les journalistes et leurs sources pourrait dissuader les sources de continuer à fournir des informations¹².

⁷ Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (1^{er} juillet 2013.) « La sécurité des journalistes : Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme » http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/24/23 (Consulté le 24 juillet 2014.)

⁸ http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/167

⁹ Voir <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N14/545/19/PDF/N1454519.pdf?OpenElement>

¹⁰ Voir [https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=Decl\(30.04.2014\)2&Language=lanEnglish&Ver=original&Site=CM&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=EDB021&BackColorLogged=F5D383](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=Decl(30.04.2014)2&Language=lanEnglish&Ver=original&Site=CM&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=EDB021&BackColorLogged=F5D383)

¹¹ Bell, E., Coronel, S., Stray, J., Schudson, M. et Zuckerman, E. (4 octobre 2013.) Comment to Review Group on Intelligence and Communications Technologies Regarding the Effects of Mass Surveillance on the Practice of Journalism. <http://towcenter.org/wp-content/uploads/2013/10/Letter-Effect-of-mass-surveillance-on-journalism.pdf> (Consulté le 3 avril 2014.)

¹² Bell, E., Coronel, S., Stray, J., Schudson, M. et Zuckerman, E. (4 octobre 2013.) Comment to Review Group on Intelligence and Communications Technologies Regarding the Effects of Mass Surveillance on the Practice of Journalism. <http://towcenter.org/wp-content/uploads/2013/10/Letter-Effect-of-mass-surveillance-on-journalism.pdf> (Consulté le 3 avril 2014.)

Lors de sa 27^e session qui s'est tenue en novembre 2013, la Conférence générale de l'UNESCO, organe délibérant suprême de l'Organisation, a adopté la Résolution 52 qui prie la Directrice générale de préparer une étude d'ensemble sur les questions relatives à l'Internet dans le cadre du mandat de l'UNESCO, y compris l'accès à l'information et au savoir, la liberté d'expression, le respect de la vie privée et la dimension éthique de la société de l'information. Cette étude aborde notamment la question de la sécurité du journalisme, et le projet de conclusions sera présenté à la Journée mondiale de la liberté de la presse 2015.

Questions :

- Que peut-on faire de plus pour améliorer la sécurité des journalistes dans les « points chauds » – le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité a-t-il un rôle à jouer en la matière ?
- Quelles sont les lacunes à combler dans les pratiques journalistiques pour mieux préserver la confidentialité et la sécurité des données ?
- Face aux moyens de surveillance toujours plus perfectionnés utilisés par divers acteurs, comment peut-on renforcer la protection des sources des journalistes ? Quelles sont les conséquences de la confiance du public pour les journalistes si la surveillance devient de plus en plus omniprésente ?
- A-t-on établi des limites suffisantes en matière de surveillance dans divers instruments internationaux pour tenir compte de la frontière entre le droit à la vie privée et les justifications de la surveillance invoquées par les autorités ?
- Comment les médias eux-mêmes peuvent-ils contribuer à accroître le niveau de sécurité numérique des individus ? Quelles sont les compétences en EMI spécifiques que tout journaliste devrait développer ?